

# 5. Pollutions et nuisances

Introduction

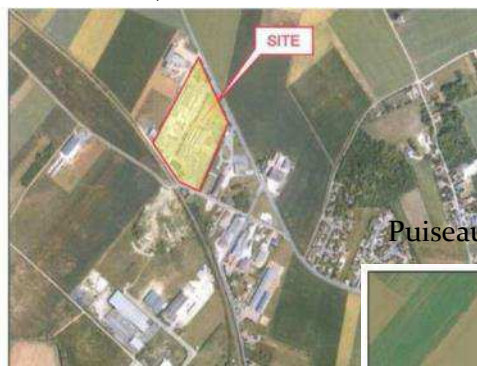
Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement

Remarques

La suite de la mission

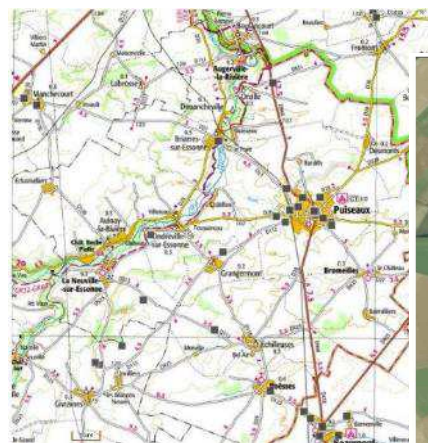
Puiseaux : site pollué traité  
objet d'une servitude



Puiseaux : autre site pollué connu



Sites basias sur la CCTP



Sites basias sur Puiseaux



## Les points clefs :

- **Pollution des sols :**
  - **Puiseaux : un site pollué traité objet d'une servitude,**
  - **Des sites pollués connus (basias, étude projet d'extension de la ZA, connaissance locale) en grande partie situés sur Puiseaux.**
- **5 ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) essentiellement sur Puiseaux,**
- **Des bâtiments sources de nuisances potentielles (séchoirs) non répertoriés.**

### Les enjeux:

- **La préservation de la santé des personnes, la non dégradation de la qualité des eaux souterraines** : liées à la connaissance des anciens sites pollués et à des mesures de préservation.
- **L'assurance d'un cadre de vie correct** : prise en compte des nuisances (bruit, poussières, odeurs...) liées ou non à des ICPE.
- **La limitation de l'exposition des futurs habitants à la pollution de l'air** : positionnement des zones d'habitat.
- **La limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre** (formes urbaines, constructions bio climatiques, recours aux EnR) **et des mesures d'accompagnement** (adaptation au changement climatique).

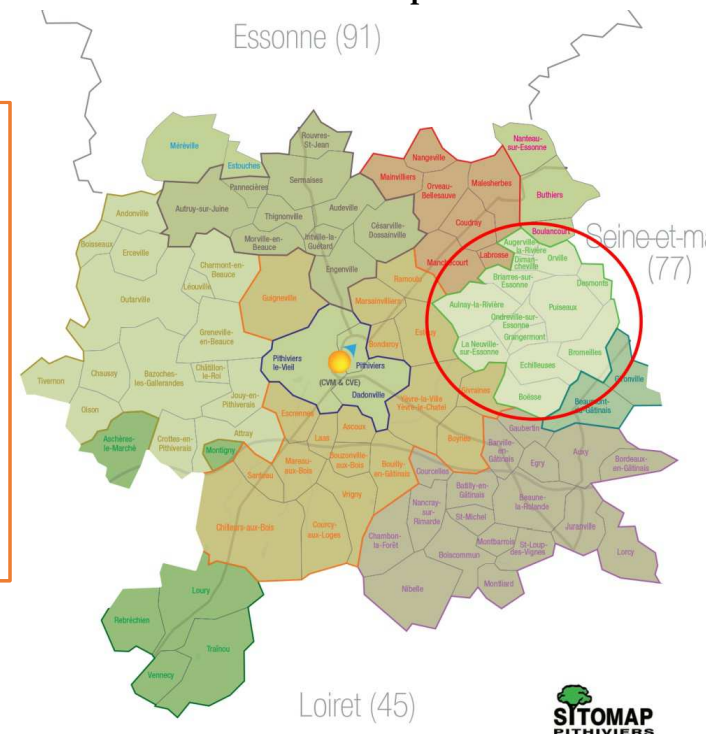
## Les chiffres et points clefs :

- SITOMAP : couvre 11 Communautés de communes (97 communes).
- CCTP : 9.07% de la population couverte par le SITOMAP.
- Une déchèterie ouverte aux professionnels sur le territoire.
- Une subvention aux ménages pour s'équiper d'un composteur.

## Les enjeux :

La réduction des déchets traités par le SITOMAP (développement du compostage individuel, mesures autres).

Territoire desservi par le SITOMAP



# 7. Gestion de l'eau

Introduction

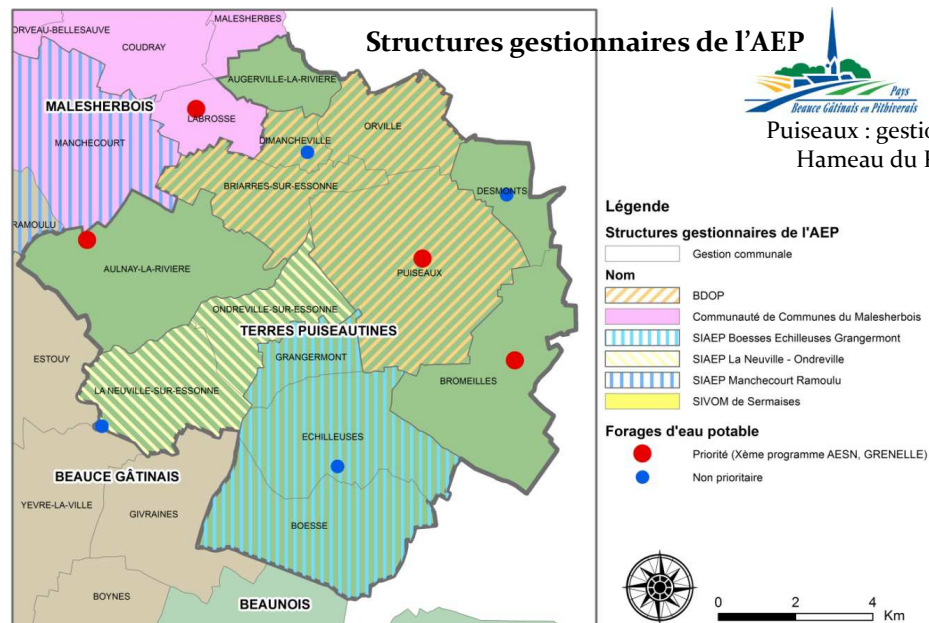
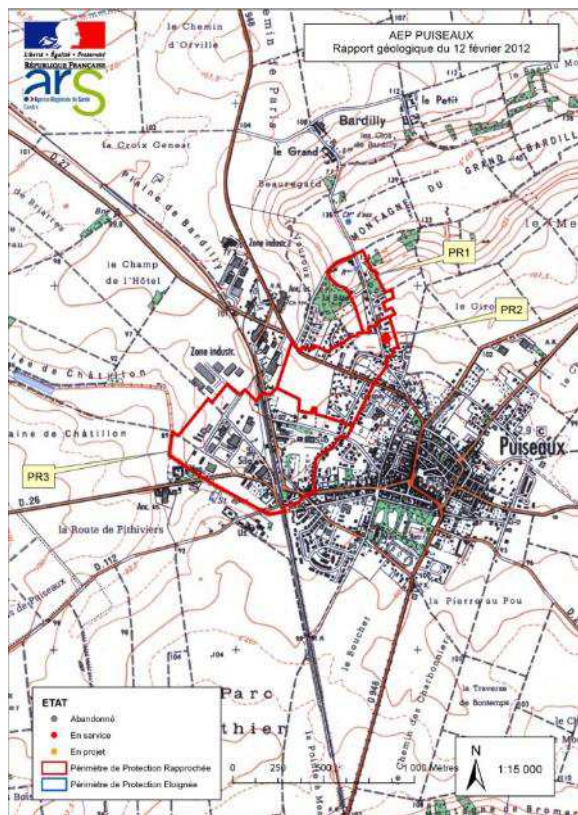
Diagnostic territorial

Etat initial de l'environnement

Remarques

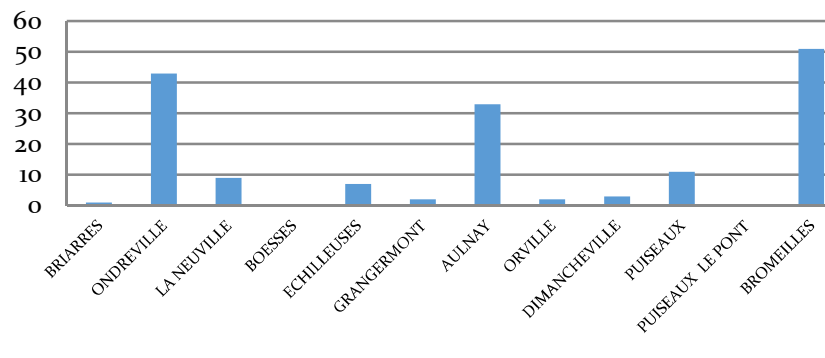
La suite de la mission

## Puiseaux : proposition de périmètres de protection de captage



Puiseaux : gestion communale  
Hameau du Pont : BDOP

## Nombre d'habitations non dotées d'installation d'assainissement individuel



## Les chiffres et points clefs :

### ➤ **Alimentation en Eau Potable :**

- Deux études Bassin d'Alimentation de Captage (Aulnay la Rivière, Puiseaux),
- NO<sub>2</sub> : des teneurs contrastées, Sélénium : teneur non conforme sur certains forages,
- Absence d'interconnexion des réseaux AEP,
- Puiseaux : une proposition de périmètres de protection qui tient compte de possibles raccordements d'autres communes,
- Un Schéma directeur AEP qui va démarrer.

### ➤ **STEP :**

- Deux stations en limite de capacité (Desmont, Echilleuses),
- Deux stations où des travaux sont à prévoir (Boësses, Grangermont),
- Une station avec surcharge hydraulique (Puiseaux : réseau unitaire),
- Trois stations largement dimensionnées (Puiseaux, le Pont, Orville).

### ➤ **Diagnostics d'assainissement autonomes**

- 16.77% des habitations vérifiées ne disposent pas d'installation d'assainissement individuel.
- 14.2% des installations vérifiées non conformes présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement.

### ➤ **Un SAGE qui définit clairement des objectifs.**

### ➤ **Des Schémas d'assainissement eaux pluviales financés à 80%.**

## Les enjeux:

➤ La prise en compte du SAGE s'impose au PLUi :

« l'ouverture à l'urbanisation devra tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau, de la capacité des stations d'épuration et de leur bon fonctionnement, de la gestion des eaux de ruissellement. »

Le PLUi devra :

- assurer la protection des zones humides,
- assurer la prévention et la gestion des risques de ruissellement et d'inondation,
- prendre en compte les études BAC.

➤ L'amélioration ou la non détérioration de la qualité des eaux de surfaces et souterraines .

Peut se traduire par :

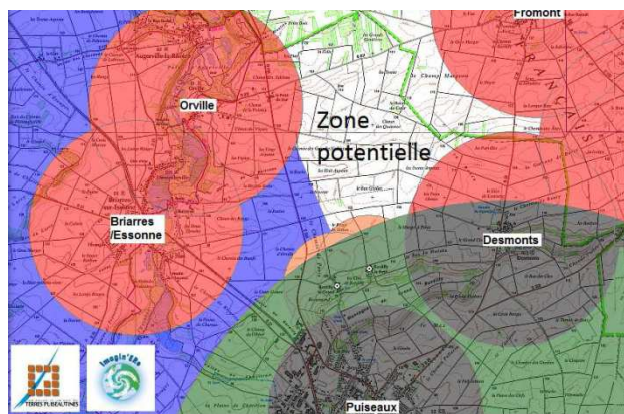
- des études liées aux Schémas d'Assainissement Pluvial communaux qui pourront être déclinées au niveau du PLUi (emplacements réservés),
- un rôle actif de la CCTP pour subventionner les mises aux normes des points noirs en termes d'assainissement autonome par le biais des subventions du Contrat Global Essonne amont.

# 8. Energies renouvelables

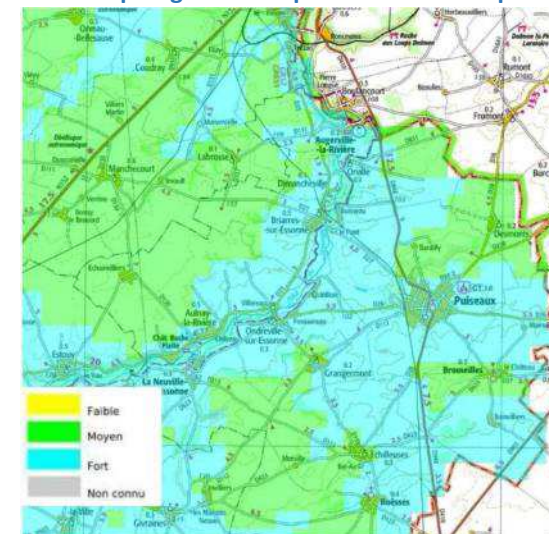
## Les points clefs :

- Un secteur très limité sans contraintes / éolien.
- Un territoire producteur de paille : biomasse énergétique.
- Des caractéristiques géothermiques favorables.
- Très faible nombre d'installations d'EnR.

Première approche d'une zone potentielle de développement de l'éolien

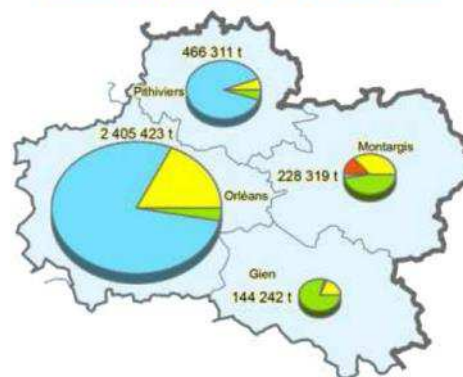


## Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère



Source : Géothermie perspectives

## Ressources méthanisables



Source : CA 2009

## Les enjeux :

EnR = diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre.  
Elles peuvent se développer au niveau de projets conséquents (champ éolien, centrale photovoltaïque au sol) et au niveau individuel.  
Quelle politique adopter ?

## Remarques



Merci de votre attention !